

**Economie de rente et OMC:
les contradictions
d'une adhésion recherchée :
le cas de l'Algérie.**

**Noureddine Chouakria
Université Badji Mokhtar
Annaba**

Résumé

En l'absence de toute économie importante d'exportation hors hydrocarbures, la procédure d'enclenchement unilatéral et anticipé de mise en conformité de l'économie algérienne au dogme libéral incarné par l'OMC, pose les limites d'une politique d'inspiration rentière. Cette dernière est largement confortée par la perspective d'une envolée durable de prix pétroliers et essentiellement axée sur le développement, l'intensification et l'intégration des réseaux commerciaux nationaux au marché capitaliste mondial. Cette étude essaye de mettre en lumière les limites et contradictions d'une politique d'essence mercantile et commerciale qui fait l'impasse sur toute perspective de développement de l'économie nationale

Mots clés: *GATT, OMC, capitalisme, marché, protectionnisme, profit, rente, développement, réseaux commerciaux, pays industrialisés, pays non industrialisés, mondialisation.*

Introduction

Depuis un certain nombre d'année (depuis Juin 1987 plus exactement), l'Algérie n'a de cesse d'exprimer, au niveau politique décisionnel le plus élevé, sa volonté d'adhérer à l'organisation mondiale du commerce (OMC). Deux questions guideront la tentative de réponse à cette démarche intégrationniste. Quels bénéfices, en termes de gain de marchés extérieurs, l'économie algérienne tire-t-elle d'une adhésion à

ملخص

هذه الدراسة محاولة للكشف عن حدود وتناقضات سياسة اقتصادية ذات جوهر ماركنتيلي تخلو من إي أفق لتنمية الاقتصاد الوطني في ظل انعدام مقومات اقتصاد تصديري خارج المحركات لذا فان الميل للتشبيك الاحادي الجانب باتجاه ترويض الاقتصاد الجزائري في سياق الليبرالية الراهنة موضوعيا يكرس المنحى الربيعي للسياسة الاقتصادية القائمة أساسا على تنمية تكثيف وإدماج الشبكات التجارية الاقتصاد الوطني في السوق الرأسمالية العالمية.

l'OMC ? Alternativement, quels inconvénients et contraintes économiques doit supporter l'Algérie en restant en dehors des structures de l'OMC, et qu'elle ne peut combattre qu'à travers une telle adhésion ?

S'il est indéniable que commerce et développement vont de pair, cette relation, au demeurant simplificatrice, n'implique pas nécessairement l'évidence qu'elle sous-tend. De façon générale, le recours au marché international naît du besoin d'écouler ce qui est considéré comme un surplus marchand au-delà de ce que peut absorber la demande locale. En termes de surplus, l'économie algérienne n'en produit significativement que dans le secteur des hydrocarbures (98% de la valeur des exportations totales). Seuls 2% à peine des marchandises vendues sur le marché international sont directement concernées par le commerce régis par les accords de l'OMC. L'importance économique de l'Algérie se situant dans les hydrocarbures et par les hydrocarbures, de quelle nature est donc ce lien qui relie une économie rentière à son antithèse l'OMC ? La problématique algérienne d'adhésion à l'OMC est ainsi à la fois, celle du paradoxe et de l'unilatéralisme. Le « paradoxe » est celui de négociations se faisant en l'absence de toute économie d'exportation hors hydrocarbures significative. L'unilatéralisme est quant à lui caractérisé par une double démarche : Une démarche d'inspiration politique exclusive de toute participation du patronat algérien pourtant acteur naturel privilégié au premier degré de tout accord de « libéralisation » de l'économie. Au deuxième degré, la démarche politique algérienne est une démarche unique en son genre : elle table sur les entreprises étrangères comme acteurs privilégiés de la libéralisation de l'économie algérienne.

Comme il le sera démontré plus loin, et combien même contradictoire elle peut l'être, cette relation se fait dans le sens de la consolidation des rapports rentiers et ce, au détriment de l'économie supposée être régie par les accords commerciaux de l'OMC : c'est-à-dire l'émergence de ce qui tient lieu d'économie capitaliste nationale. Pour l'heure, et pour des pays dans la posture que se donne l'Algérie, les tentatives d'adhésion impliquent nécessairement la *soumission* à des règles qui fonctionnent au profit des marchés des pays capitalistes structurés et développés où la productivité du travail plus élevée induit une concurrence qui leur est unilatéralement avantageuse. Dans ces conditions, le respect des règles commerciales, condamnent à l'avance

ces pays à s'aliéner la similitude des conditions historiques qui ont rendues possible, permis et faciliter le développement industriel des grandes puissances d'aujourd'hui : c'est-à-dire la nécessaire *protection* préalable des industries naissantes. L'expérience historique enseigne également que les leçons qui ont permis la réussite économique des pays industrialisés, ne sont pas oubliées par les pays aujourd'hui demandeurs de cette même réussite. La nouvelle religion qu'est devenu aujourd'hui le dogme du libéralisme commercial, n'a été la règle *qu'une fois accompli* ce qui l'a rendu possible : le développement industriel *préalable*, mais *jamais* l'inverse. Toutes les expériences concrètes passées des USA, de la GB, de la France, du Japon, de la Corée du Sud, etc. attestent du recours aux pratiques colbertistes les plus variées. Le recours aujourd'hui même aux subventions internes (évaluées à 20 Milliards de dollars pour l'économie américaine, et 55 Milliards de Dollars pour les aides à l'exportation au sein de l'Union Européenne) attestent *toujours* de la permanence de pratiques interventionnistes en totale contradiction avec la revendication des règles du libre échange commercial (ces pratiques, si elles violent le dogme libéral, ne sont pas moins justifiées de la par de ces pays pour préserver les intérêts de leurs entreprises).

A l'inverse du model algérien où la soumission sans préalable au dogme est totale, le paradigme du libre échange commercial est effectivement revendiqué comme la meilleur passerelle pour réaliser plus de croissance et plus de développement, dès l'instant qu'il consacre une demande de marchés exprimant les nouveaux besoins d'une industrie nationale qui a su suffisamment construire son développement grâce à des politiques interventionnistes protectionnistes intelligentes œuvrant à la consolidation de la performance et à l'élévation de la productivité du travail, comme l'illustre si bien le model de réussite économique de la Chine et de l'Inde.

Avant de mettre plus en perspective la nature des avantages, ou supposés tels, qu'une telle adhésion impliquerait pour l'Algérie, l'éclairage préalable des conditions économiques et commerciales premières qui à l'origine ont justifié la fondation de l'institution internationale du commerce elle-même, s'avère nécessaire.

Capitalisme et marché.

De par sa vocation, et dans la continuité du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade : l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce signé en Octobre 1947), l'OMC est une instance liée à l'organisation du commerce international, ou plus exactement à la libéralisation des activités de flux d'importation et d'exportation de marchandises et services entre pays membres. Il s'agit d'un cadre chargé de garantir la libre circulation de marchandises nécessaires aux activités productives, en s'assurant de ne pas porter atteinte aux règles de la compétitivité et de la concurrence de façon générale, condition nécessaire à la réalisation des prix les plus avantageux aux consommateurs. Cette structure d'accompagnement international du commerce s'est imposée et constitué comme réponse d'abord à la crise du capitalisme du début du siècle. A ce titre, elle est l'expression d'un marché dont le dynamisme et la croissance serviront à mesurer le développement de ce même capitalisme.

De par sa nature, le capitalisme apparaît en effet comme le système de la production marchande par excellence, c'est-à-dire une production destinée à l'échange, au marché. A ce titre, il émerge historiquement comme le système qui fait de l'industrialisation de cette production le moteur de sa performance. La règle de l'incorporation du progrès technique dans le perfectionnement des instruments de production, la démultiplication des lieux de production accompagnant le développement de la division du travail, l'élévation généralisée de la productivité du travail, etc., en font le système qui fait littéralement exploser les niveaux de production avec ses effets en chaîne sur les activités filières tant en amont qu'en aval.

Deux mouvements parallèles accompagnent ce processus frénétiques de l'accumulation du capital : l'extension de la production à un niveau jamais égalé jusque là, d'un côté, et son corollaire qu'est l'élargissement du marché, de l'autre. L'élargissement de l'échelle de la production étant également le moyen de pénétration du marché par le biais de la réduction des coûts de production, seules les entreprises devancières en matière de gains de productivité, seront également celles qui mettront à profit leurs avantages compétitifs pour la captation de parts de marché plus grandes. Cette tendance à la différenciation des entreprises capitalistes du fait de la concurrence accompagne un double mouvement : celui de sa concentration où la taille économique et le processus de mise en valeur des entreprises

individuelles s'élargissent sans cesse, et de sa centralisation par absorption et fusion des capitaux individuels (1).

Aussi longtemps que ce mouvement se suffit des limites du marché national compte tenu de son propre développement (celui du capital), la question des débouchés extérieurs ne se pose naturellement pas. Sachant l'appétit du capital pour sa reproduction sans cesse élargie, la quête de taux de profit élevés combinée à la concentration et la centralisation du capital débouche inévitablement sur la sphère de circulation internationale. Le marché domestique devenant trop étroit, le capital a besoin pour son expansion innée de marchés extérieurs. Historiquement, les marchés coloniaux d'une part, et le développement du capitalisme en Europe tout autant qu'en Amérique du Nord d'autre part, ont offert les marchés internationaux initiaux indispensables sans lesquels le capitalisme n'aurait probablement pas connu la prospérité qui est la sienne aujourd'hui. Si la phase concurrentielle du capitalisme a été le témoin d'un capitalisme de type national, un capitalisme mené à partir de frontières et de marchés nationaux, l'effet de la double concentration et centralisation des capitaux annonce quand à lui l'ère d'un capitalisme ouvertement mondialisé où le cloisonnement des marchés nationaux s'annonce comme autant d'entraves à la libre circulation des marchandises des grands monopoles : l'ère du marché mondiale sans frontières ni barrières devient antinomique par rapport aux entités nationales.

La question du marché pose la question sensible de la réalisation du capital, c'est-à-dire la question de l'étape sans laquelle la valorisation du capital est pour ainsi dire amputée de la possibilité de réaliser ses ventes et partant de réaliser ses profits, mobile et moyen à la fois de sa reproduction et de son développement. La satisfaction de la condition de réalisation étant la phase sans laquelle ne peut se poursuivre la valorisation du capital, l'appétit pour l'extension illimitée des marchés est inhérente à la condition même de survie du capitalisme. Sans marché, c'est-à-dire sans la possibilité de satisfaire à la condition de réalisation, les montagnes de marchandises produites sont compromises pour n'être qu'une tentative de valorisation avortée du capital.

L'aspect de l'effet ambivalence du marché extérieur n'est pas le seul argument en faveur de l'OMC. Si en effet, historiquement les marchés extérieurs, particulièrement coloniaux, ont favorisé et conditionné d'une certaine manière le développement du capitalisme,

le développement du commerce devient aujourd'hui inhérent au développement du capitalisme et l'accumulation du capital devient synonyme d'une extension *totale* des marchés. La justification du commerce extérieur implique aussi une raison encore plus fondamentale : celle qui concerne la valorisation du capital lui même. En effet le commerce avec des pays « dont les facilités de production marchande sont moindres » (2) - dans la réalité des faits cela concerne, même si c'est à des degrés divers, l'ensemble des pays dits non industrialisés - entraîne des *taux de profit plus élevés* dès l'instant que ce commerce « fait baisser le prix soit des éléments du capital constant, soit des subsistances nécessaires en quoi se convertit le capital variable » (3).

Ainsi, tout autant du point de vue de la condition générale du capital, que du point de vue du stade historique auquel est arrivé le développement du capitalisme d'aujourd'hui porté par les capacités productives des firmes géantes, la disponibilité d'un marché capable d'absorber le développement d'une production comptabilisée sur une échelle quasiment exponentielle, s'est désormais focalisé sur le paradigme du « Commerce Mondial ».

D'une manière générale, la résolution de la question du marché est aussi sous jacente à celle de la crise (4). En effet, l'incapacité pour le capital de satisfaire à la condition de la phase de réalisation se traduit inmanquablement par la survenue des crises de surproduction et de mévente si caractéristiques du cycle économique annonciateur des longues périodes de récession et de contractions structurelles de la production et des échanges (5).

Historiquement cette organisation commerciale au service du capital, s'est évidemment constituée d'abord à partir de la matrice historique du capitalisme : les pays capitalistes industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord. Contradictoires et conflictuels par nature, ces accords originels constituent la pierre fondatrice à partir de laquelle se bâtira, sur une base de plus en plus mondialisée, cet édifice totem qu'est l'Organisation du Commerce au fur et à mesure de l'incorporation et de l'intégration des nouveaux membres qui constituent aussi autant de supports à l'élargissement de l'espace de circulation et de réalisation des marchandises.

Aux origines de l'OMC (6)

La naissance du GATT dont le prolongement est l'OMC, marque un tournant historique dans le développement du capitalisme d'après guerre : la fin d'un capitalisme proprement national générateur de rivalités violentes et des idéologies totalitaires. Aux Etats-Unis avec la grande crise de 1929 et ses prolongements dans la période de la Grande Dépression, en Europe avec les effets dévastateurs des deux guerres mondiales.

Progressivement, les nouvelles instances internationales préfigurant l'avènement du capitalisme du gigantisme et de la finance internationale, commencent à essaimer. Sous l'égide de l'ONU, créée par la charte dite de 1945 laquelle consacre par la même la fin de la SDN symbole de « l'ordre » ancien, les fondements de l'ordre économique nouveau portés par les pays industrialisés, préfigurant déjà en filigrane, l'ère de la mondialisation du capitalisme, sont consacrés par les accords de **Breton Wood** (1944) avec la création du **FMI** (en vue de promouvoir la coopération monétaire internationale, la stabilisation des taux de change, la mise en place d'un système flexible dans les paiements internationaux entre pays membres), de la **BIRD**, la Banque pour la Reconstruction et le Développement (plus connue sous le nom de la **Banque Mondiale**), afin de promouvoir l'investissement grâce à une plus grande mobilisation des ressources, ainsi que d'un projet de création de l'**OIC**, l'Organisation International du Commerce porté par la charte dite de la Havane mais qui ne verra jamais le jour faute de ratification de l'accord par le Sénat Américain.

Ce projet avorté d'une organisation exclusivement centrée sur le mise en place de mécanismes et procédures de fluidification des échanges commerciaux en phase avec un capitalisme d'expansion sans les entraves des particularismes économiques et commerciaux nationaux, sera dans les faits, tout autant que dans l'esprit, mais assumé de façon graduelle (consensualisme économique oblige), par la nouvelle instance qu'est le GATT en 1948.

La mission du GATT, tout comme l'était celle de la défunte OIC, était la promotion du multilatéralisme commerciale, l'élimination progressive des barrières douanières et non tarifaires ainsi que l'abolition progressive des accords préférentiels. Depuis sa création en 1948 jusqu'à 1994, le travail du GATT a essentiellement porté sur une réduction concertée et progressive des droits de douanes entre pays membres. Ces réductions tarifaires s'obtenaient dans le cadre de

négociations qui nécessitaient de longs mois, voire de longues années. Chaque cycle de négociations portait le nom du lieu où se déroulaient les discussions sur les accords commerciaux. Les progrès réalisés par le GATT dans la promotion du multilatéralisme commercial se mesuraient à la fois par le nombre d'accords signés, le nombre des pays membres ainsi que par les taux de réduction tarifaire. Ainsi chaque fois qu'un accord concernant un produit est signé, son application s'étend à l'ensemble des pays membres (principe de la clause dite de la nation la plus favorisée).

Sur la période des 8 cycles de négociation qu'a duré le GATT, le nombre de pays membres est passé de 23 à 125 avec un total cumulé de près de 500 accords commerciaux conclus pour les seuls cinq premiers cycles, avec des réductions tarifaires moyennes allant de 25% à 40%. Après la fin des années 1960, « L'intégration des pays en développement à l'économie globale » (7) devient aussi le souci récurrent de tous les cycles de négociations.

Les cinq premiers cycles de négociation (celui de **Genève** en 1947, **Amiens** en Avril - Août 1949, **Torquay** commencé en Septembre et conclu en Avril 1951, **Genève** commencé en Janvier et finalisé en Mai 1956, et celui de **Dillon Round** commencé en 1960 et conclu en 1962), ont porté essentiellement sur des négociations bilatérales produit par produit.

A partir de du **Kennedy Round** (Mai 1966 - Juin 1967), puis du **Tokyo Round** (1973 – 1979) et l'**Uruguay Round** (1986 – 1994), les négociations deviennent multilatérales avec les même réductions touchant systématiquement tous les produits concernés. Les réductions non tarifaires dites de politiques de contingentement, sont également introduites dans les programmes de négociations.

Suite à une première révision des statuts du GATT en Mars 1956, la question des subventions est pour la première fois à l'ordre du jour. Les négociations aboutissent à de simples déclarations d'intention. Les recommandations tiennent lieu de l'action. Les subventions susceptibles de porter atteinte aux intérêts des pays membres à travers une altération des prix dont les effets représentent un frein aux importations et un encouragement aux exportations nationales, sont condamnés et les pays membres qui ont recours à de tels procédés sont invités soit à diminuer de telles subvention, sinon à les éliminer carrément.

L'autre recommandation du GATT est celle ayant trait à l'appel à l'abandon des subventions sur les exportations des produits agricoles et des matières premières.

L'émergence des pays non industrialisés sur la scène du commerce international justifiera une autre révision des statuts du GATT en 1965. Par rapport à la question du rapport entre commerce et développement, il est ainsi explicitement *recommandé* aux pays membres l'abandon de toute subvention sur les produits pouvant représenter un intérêt pour les économies des pays pauvres. Pour la première fois la question de l'accès des pays en développement au marché des pays développés est ainsi posée. Cette question qui ne sera en fait jamais absente des cycles de négociation ultérieurs, est toujours non résolue.

Avec le doublement de ses membres à partir de la fin des années 1960 (entre le 6^{ème} et le 7^{ème} Round de négociations, ce nombre passe de 49 à 99), les cycles de négociation se poursuivent jusqu'au Tokyo Round (1973 – 1979) sur le même thème de réductions des tarifs industriels (35% de réduction en moyenne).

Avec l'Uruguay Round, le plus long de tous, presque 8 années, le GATT amorce sa dernière conférence. Conçu dans un contexte historique essentiellement marqué par l'hégémonisme économique et commercial des pays capitalistes industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord, le GATT est dans les faits l'organisation témoin des règles d'arbitrage accompagnant le développement des intérêts commerciaux de ces mêmes pays. Aussi longtemps qu'aura prévalu ce contexte, le développement du multilatéralisme commercial fut un succès net grâce aux réductions tarifaires nombreuses obtenues par les quelques 500 accords commerciaux couvrant toute la période des années 1970.

Les négociations portant sur les seules bases tarifaires du commerce international avaient épuisé les statuts même du GATT. Le recours dans les faits aux pratiques protectionnistes (de la part même des pays les plus influents du GATT), telles que la politique des subventions, le recours aux pratiques du dumping, etc., a déplacé les négociations sur tous les aspects non tarifaires du commerce international.

Les nouvelles questions ayant trait aux pays pauvres, à l'agriculture, aux services, aux droits de la propriété intellectuelle, etc. devenaient incompatibles avec le maintien d'une organisation dont le

credo est le développement des échanges internationaux impliquant implicitement des pays économiquement égaux auxquels ne manqueraient qu'un cadre de bonne conduite pour consacrer les baisses d'obstacles tarifaires nécessaires.

C'est ainsi que l'Uruguay Round consacra la fin du GATT comme structure d'accords ayant fait son temps, et annonce ainsi l'avènement d'une autre structure: celle de l'OMC.

L'OMC : l'organisation commerciale du nouveau millénaire et de la cession ouverte.

Héritière du GATT, l'OMC est dépositaire d'abord de la même mission et des mêmes objectifs: promouvoir un multilatéralisme commercial dépouillé de toute forme de barrières tarifaires et non tarifaires, où les règles de la concurrence seraient les seules règles en vigueur.

A la suite du GATT qui s'est focalisé exclusivement sur la seule gestion des accords commerciaux portant spécifiquement sur les marchandises, l'OMC quant à elle étend ses prérogatives à tout ce qui constitue la sphère marchande proprement dite. Le **Millenium Round** qui s'ouvre à Seattle en Novembre 1999 en est la plateforme la plus achevée. Toutes les activités qui jusqu'alors ont échappé au domaine d'intervention du GATT, relèvent désormais du programme de l'OMC.

Le domaine de compétence de l'OMC porte maintenant sur le traitement des questions aussi diverses que les textiles et vêtements, la propriété intellectuelle, les droits d'auteur, les brevets, l'agriculture, la libéralisation des services tels l'éducation, la santé, les médicaments et la question des ADPIC (les Aspects De Propriété Intellectuelle qui touche au Commerce), le commerce et les transports, les services financiers, les télécommunications, l'environnement, les normes de travail, la transparence des marchés publics, les règles de renforcement de la concurrence, l'investissement, le commerce électronique, etc.

En l'absence de négociations, le Millénium Round est d'abord la réaffirmation commerciale de la puissance d'un capitalisme mondialisé. A ce titre, il est la réaffirmation hégémonique de ce credo libéral étendu tout autant à la sphère de la circulation des marchandises que de celle de leur production, c'est-à-dire les sphères d'influence du capital. N'échappe à la toute puissance organisatrice et normative du

capital que les activités relevant directement des seules prérogatives régaliennes des Etats : la police et l'armée.

Le cycle de Seattle ayant fixé la feuille de route de l'OMC à long terme, le **DOHA Round** en fera son programme d'action et sa ligne de conduite. La mise en œuvre des accords commerciaux est pour l'instant dans l'impasse totale. Dix années après sa création l'OMC ne parvient toujours pas à faire aboutir un consensus sur les préalables nécessaires à ce même commerce. Le cycle de Doha, conçu pour être la consécration des objectifs du capitalisme du nouveau millénaire, incarne pour l'heure celui du contre symbole : une crise profonde de consensus. Initié pourtant en 2001, et supposé se terminer en 2005, ce cycle n'est, en 2008, toujours pas conclu.

La toile de fond qui restitue la clé de compréhension aussi bien de ce blocage que de la transition entre la structure du GATT et celle de l'OMC, tient au fait que la gestion purement tarifaire des échanges a, d'une manière générale, tout simplement achoppé sur des stratégies de contournement situées en amont de la formation des prix internationaux: les pratiques de subventions, œuvre des pays industrialisés en premier lieu, lesquelles, en réduisant artificiellement les coûts, introduisaient de façon aussi invisible que silencieuse, un élément discriminatoire dans les échanges au profit de leurs seuls producteurs nationaux. Ainsi, la diminution des barrières douanières n'étant pas incompatible dans les faits aux politiques de subventions, a mené à une fermeture de fait des marchés des pays industrialisés, chasse gardée des firmes multinationales, vis-à-vis du reste des autres pays.

Structure héritage des pays industrialisés, conçue à l'origine comme levier de leur relance économique d'après guerre, l'OMC est aussi devenue au fil du temps, la structure commerciale qui symbolise le mieux le développement du capitalisme mondial contemporain, un système qui façonne le monde selon le mode marchand : un marché global où l'accumulation du capital devient à la fois un puissant vecteur de pénétration et de diffusion de ces mêmes rapports marchands de production et d'échange, ainsi qu'un puissant facteur de domination et d'appauvrissement économique.

De fait, tous les pays de la planète, à un degré ou un autre, sont insérés dans ces rapports marchands de production et d'échange. Les inégalités de développement économique existent aussi de fait. Toute

la question étant de savoir si la meilleure intégration passe en privilégiant la sphère nationale ou la sphère internationale du marché. Dans sa configuration concrète, le commerce international est aussi la sphère où dominent les intérêts du grand capital, qu'il soit celui des firmes multinationales géantes, celui des grandes banques, de la finance internationale, ou celui des fonds de pension et des hedge funds.

Pour l'heure, le modèle alternatif du développement de ce capitalisme mondialisé ne semble être que celui du capitalisme lui-même, à l'image du développement du modèle chinois ou indien, où la priorité réservée au développement du marché national s'est avérée aussi la voie *la moins fragile* d'intégrer le marché mondial. L'exemple asiatique montre que l'adhésion de ces pays à l'OMC, a même consacré leur relative suprématie, grâce à une pénétration générale des marchés autant américains, européens, qu'africains.

A l'opposé, le paradoxe de la posture algérienne apparaît clairement dans le zèle avec lequel cette adhésion à sens unique est revendiquée de façon aussi prématurée qu'atypique.

Algérie : le scénario d'une adhésion ou les ambitions libérales d'une économie rentière.

D'une manière générale, toute tentative d'adhésion à l'OMC obéit d'abord à l'impératif d'un intérêt économique évident : la recherche de débouchés extérieurs (garantissant les revenus internationaux d'un pays), non comme fin en soit, mais comme levier d'une expansion élargie de l'accumulation du capital national.

Tout accord commercial comportant le principe de réciprocité, l'accès aux marchés extérieurs entraîne nécessairement l'obligation d'ouverture du marché domestique à la concurrence internationale. Les termes de la réciprocité impliquent aussi et surtout, le respect des préalables de l'adhésion: la conformité aux standards du multilatéralisme commercial. Cela implique d'abord, le respect de la diminution des taxes douanières, l'abrogation des pratiques non tarifaires d'antidumping, de contingentement et de subventions directes et indirectes. Ensuite, dans un souci de conformité avec l'esprit du Doha Round, cela suppose le retrait de l'Etat de la sphère économique publique, et le respect des règles et dogmes du libéralisme : ouverture non seulement des marchés nationaux, mais de l'économie aux capitaux privés (nationaux, et surtout internationaux)

pour assurer et garantir la libéralisation des services, l'application des règles de la concurrence, la transparence des marchés publics, la facilitation des échanges, les ADEPIC par rapport aux médicaments, etc.

Avec plus de 98% de ses exportations dominées par les hydrocarbures, produit qui du reste n'est pas concerné par les accords commerciaux mondiaux, l'Algérie n'a à proprement parler, rien à négocier commercialement avec l'OMC. La démarche de l'Algérie semble indiquer le cas autant unique que paradoxal d'un pays qui se soucie plus de «négocier» ses obligations que ses droits, un jeu qui consiste à perdre sans gagner. Economie rentière par excellence, totalement dépourvue de la réalité d'une économie d'exportation hors hydrocarbures digne de ce nom à faire commercialement prévaloir, l'Algérie est pour l'heure totalement engagée dans une posture formelle de mise en conformité libérale dans l'attente de son adhésion comme récompense.

La mise en conformité normative anticipée prépare l'Algérie pour le statut d'une économie débarrassée de toute forme de protection, c'est-à-dire librement accessible au capital international. En d'autres termes, une économie transformée en comptoir commercial et où les revenus pétroliers continueraient à être les seuls rapports de structuration économique et social. Depuis la fin des années 1990, la mise en conformité ultralibérale des réformes économiques, qui peut être considérée de facto comme un code de bonne conduite pour une accession de l'Algérie à l'OMC, devient la marque de fabrique de la politique officielle en vigueur. Elle a pour nom la privatisation des entreprises publiques (à l'exception de dernière minute de l'entreprise vivrière de l'Algérie rentière: l'entreprise pétrolière Sonatrach), la fin du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, la diminution des tarifs douaniers, l'option affichée en faveur de l'économie dite de marché, la libéralisation des prix, la diffusion explosive du modèle de consommation par le crédit et la systématisation du recours aux importations pour asseoir un tel modèle, prise de participation (souvent majoritaire) d'entreprises multinationales dans le capital d'entreprises publiques (dans l'industrie sidérurgique avec Arcelor Mittal, ainsi que dans le secteur des cimenteries), facilitation d'implantation d'entreprises étrangères dans le secteur des services (tel celui de la téléphonie mobile), du tourisme (de luxe essentiellement avec les groupes hôteliers du Moyen Orient), des cimenteries (avec le groupe

égyptien ACC), des banques (avec la Société Générale, BNP, HSBC, etc.), des infrastructures pour la construction de logements (avec les entreprises chinoises), et de l'autoroute Est - Ouest (avec les entreprises chinoises et japonaises), etc.

Cette politique libérale s'accomplit à travers trois caractéristiques essentielles :

1. L'essentiel des ses entreprises étrangères en Algérie se spécialisent dans la prestation de services. Elles se spécialisent ainsi dans :

a. *L'expertise technique* et le conseil (bureaux d'études, bureaux de consulting etc.).

b. *Le service bancaire*. Pivot de diffusion du modèle de consommation structuré autour de l'accès aux biens de consommation d'importation, la plupart des banques se spécialisent pour l'essentiel dans le crédit de facilitation favorable à l'encrage et la généralisation de ce model de consommation basé sur l'accélération de la croissance des importations. Rarement cependant de telles banques ne se focalisent sur leur mission première qu'est la promotion des crédits à l'investissement et la création d'entreprises.

c. Les activités de ces entreprises étrangères sont aussi essentiellement des activités commerciales relevant de *prestations d'importation*.

2. De façon plus générale, et à l'exception du secteur pétrolier, l'investissement étranger n'est pas à proprement parler, un investissement de type productif ayant des effets d'entraînement sur le reste de l'économie. En dehors du risque politique associé au pays, ces investissements sont des opérations à rentabilité immédiate.

3. L'ouverture économique de l'Algérie profite essentiellement aux producteurs étrangers activant dans les secteurs agricoles, industriels ou les services.

Les pays bénéficiaires de cette libéralisation économique de l'Algérie sont l'Amérique latine pour les bananes et la viande, l'Amérique du Nord pour les céréales, l'Europe pour les équipements industriels, les véhicules roulants utilitaires et de tourisme, les produits agricoles, etc., l'Asie pour tout ce qui est produits textiles, électroménagers, équipements industriels légers, véhicules, etc. Grâce à la disponibilité de la rente, le marché algérien devient ainsi un puissant levier de développement économique en faveur de ces pays, mais cependant, sans effet significatif particulier sur le développement

économique local. La politique basée sur la justification des démarches d'adhésion de l'Algérie à l'OMC, n'est pas étrangère à ce résultat du renforcement du couple sphère rentière du marché local /économie internationale. Les efforts d'intégration de l'Algérie à l'OMC se réduisent pour l'essentiel à la mise en place de politiques de mise en conformité au paradigme du « libéralisme » libre échangiste, sans que n'existât cependant l'enjeu d'une perspective de captation d'un potentiel de débouchés extérieurs de quelque nature que se soit. En effet, en dehors des hydrocarbures, l'économie algérienne n'est pas à proprement parler une économie d'exportation. En même temps, les tentatives d'intégration impliquent obligatoirement aussi à terme la perspective d'un démantèlement tarifaire et non tarifaire pour rendre le marché algérien accessible à tout exportateur étranger membre de l'OMC.

Ainsi, les velléités intégrationnistes de l'Algérie au marché mondial, tout en faisant l'impasse sur l'essentiel : l'inexistence même d'une économie d'exportation socialement significative par rapport au paradigme de l'OMC (et qui justifierait au moins les longues négociations entamées depuis déjà Juin 1987), procèdent en même temps comme s'il s'agissait d'une démarche adossée à la résolution d'une contrainte structurelle réelle : l'indispensable accès au marché mondial pour libérer le potentiel développemental en souffrance de débouchés extérieurs.

Ainsi, le simple a priori argumentaire formel concernant le cas général impliquant n'importe quelle démarche d'adhésion où l'unique solution au cloisonnement et à l'étroitesse économique réelle du marché domestique se justifie effectivement par plus d'insertion dans la division internationale du travail et une plus grande intégration au commerce mondial afin de permettre la relance de l'accumulation du capital et la réalisation des taux de profit, est transformé en politique économique déconnectée de son objet.

L'économie rentière est une économie redistributive. La classe qui a en main le contrôle des leviers de la redistribution doit également s'assurer d'en assumer l'hégémonie sur toute autre forme de rapport économique. La préservation du rapport rentier comme rapport dominant exclut ainsi de fait l'émergence d'un rapport de production capitaliste, ou rapport producteur de marchandises comme forme de structuration sociale dominante. En d'autres termes, de par son fonctionnement, le rapport rentier exclut l'émergence de toute autre

forme de rationalité susceptible de lui faire concurrence. Les seuls rapports tolérés sont le rapport d'enrichissement par la captation de la rente, ou par les réseaux commerciaux mis en place grâce à de tels rapports rentiers. Le niveau à partir duquel sont établies les modalités de la redistribution, est essentiellement le niveau de l'instance du *monopole du pouvoir politique*.

L'inversion de cette instance de détermination est permise par *l'autonomisation* sociale et économique du pouvoir politique grâce précisément au contrôle que le monopole du pouvoir politique confère aux détenteurs de ce pouvoir. Les équilibres réalisés dans ce contexte sont des équilibres tournant essentiellement autour de la gestion du statu quo. De fait, et parce que dépourvus du consensus social, ces équilibres sont par nature structurellement instables. La répartition de la rente se faisant essentiellement au profit des supports de pouvoir organiquement liés aux mécanismes de contrôle / redistribution de la rente, de fait c'est toute la société qui se trouve marginalisée et «périphérisée» par rapport à ces rapports rentiers. Par contraste, et contexte économique capitaliste mondialisé aidant, se produit la perception politique, économique, culturelle etc., entre performance et efficacité économique capitaliste d'un côté, et arriération économique et fossilisation politique rentière de l'autre.

La remise en cause de l'ordre rentier signifiant en même temps la fin de l'hégémonisme politique et économique de la classe rentière, le développement d'une alliance économique mutuelle entre puissances capitalistes d'un côté, et pays de la rente pétrolière de l'autre se réalise de façon presque naturelle : pour les unes l'accès à un marché en expansion alimenté par ses revenus extérieurs bonifiés par des hausses soutenues des prix de pétrole ainsi qu' à l'accès par les firmes multinationales de la sphère productive des hydrocarbures, pour les autres des revenus aubaines pour financer les importations et assurer la distribution de la richesse produite ailleurs pour entretenir les statu quo intérieurs. Si les pays rentiers constituent un marché profitable pour les pays capitalistes industrialisés, l'entretien et la reconduction de ce type de relation permet également d'évacuer de la concurrence toute prétention à la voie capitaliste de développement de ces même pays rentiers dans le cas d'une velléité de remise en cause social de l'ordre rentier.

C'est précisément dans le cadre de ces liens d'intérêts mutuels entre puissances économiques capitalistes et pays exportateurs de

pétrole que s'inscrit la trame des démarches d'adhésion de l'Algérie à l'OMC. Dans le cas qui nous intéresse, les tentatives d'intégration de l'Algérie au marché mondial n'ont pas d'autres finalités que celles-ci : gérer le maintien de l'ordre rentier interne (au détriment de la société), et garantir un marché pour la circulation des marchandises des pays industrialisés.

Aussi paradoxalement que cela puisse paraître, les démarches de l'Algérie d'intégrer l'OMC, ne s'inscrivent pas à proprement parler dans un souci de promotion des activités productives dites de promotion des exportations hors hydrocarbures. Le poids combiné des hydrocarbures et les effets de la politique de mise en conformité libérale d'adhésion à l'OMC fonctionnent plutôt dans une logique de synergie d'asphyxie de l'économie nationale. Les démarches d'adhésion relèvent plus d'une démarche de quête de légitimation internationale nécessaire à la classe politique rentière en conflit avec sa propre société, mais qui demeure néanmoins la gardienne des intérêts autant des entreprises multinationales activant dans le secteur des hydrocarbures en Algérie, que des pays industrialisés représentatifs de ces mêmes entreprises, pour qui est acquis un marché de libre accès d'un pays où les importations financées par les revenus pétroliers constituent un débouché idoine par excellence (pour la seule année 2007, le rapatriement des bénéfices des entreprises étrangères s'élèverait à plus de 7 Milliards des dollars, soit l'équivalent de plus de 8 fois la valeur des exportations hors hydrocarbures).

Conclusion : le nouveau modèle libéral.

Doctrines commerciales des puissances industrialisées, mise en avant pour asseoir d'abord la relance économique post guerre de leurs pays à travers principalement une réduction des entraves tarifaires liées au commerce international, et accompagner ensuite le changement qualitatif que représentait la mutation d'un capitalisme devenu plus internationalisé et globalisé, moins enclin aux politiques nationales restrictives et protectionnistes, le credo libre échangiste est revendiqué de façon quelque peu contradictoire et circonstancielle. Tout aussi bien à travers les structures du GATT que de celles de l'OMC, aucun des acteurs significatifs revendiquant le multilatéralisme commercial n'a été en stricte conformité doctrinale libérale. De 1947 à nos jours, aucun des pays architectes des accords du GATT et de l'OMC n'a encore dérogé à la règle des subventions,

des pratiques non tarifaires et des barrières douanières et commerciales, pratiques pourtant tout autant décriées que bannies par les tenants du libre échange.

Le multilatéralisme commercial n'est ainsi revendiqué que pour autant qu'il sied d'abord aux intérêts des pays qui le revendiquent, et « chacun sait que le jour où les Etats Unis affronteraient simultanément une récession et un déficit abyssal, la doctrine du libre échange serait remise en cause par son avocat le plus influent » (8). Historiquement, la règle est que le capitalisme des nations industrialisées s'est d'abord construit sur le terrain du protectionnisme et des barrières commerciales. Chaque fois, et aucun des pays capitalistes développés n'y fait exception, à commencer par le plus représentatifs de tous : les USA, qu'une industrie locale est menacée par les retombées de la concurrence internationale, autant les restrictions de contingentement que le recours aux moyens d'encouragement des exportations deviennent la marque de fabrique de politiques, certes aujourd'hui plus subtiles, mais néanmoins si caractéristiques d'un interventionnisme de raffinement grâce à la fixation stratégique des taux de change plus avantageux commercialement ainsi que des gains obtenus en échange de ce que S. Halimi appelle les « contreparties politiques et stratégiques ».

A l'autre extrémité, et loin d'être innocente, la « consommation » à la lettre du *discours libéral* comme fin en soi justificative, recyclé par des pouvoirs en déficit structurel de légitimation sociale, donne lieu à des politiques « d'ouverture » qui déstructurent autant qu'elles fragilisent des économies en velléité de formation. Le processus de « mise en conformité libérale » de l'économie algérienne afin de justifier les démarches d'adhésion à l'OMC, est caractéristique de ce type de politique. Sous couvert d'ouverture commerciale, un *nouveau model d'économie* a ainsi progressivement pris forme.

1. Model inégalitaire par excellence, il s'est structuré essentiellement autour de la satisfaction de la demande portée par les hauts revenus, ce qui correspond aussi à la définition de ce qui est conventionnellement nommé le model de consommation de luxe (c'est aussi cette option qui justifie entre autre le choix de la promotion d'un secteur touristique haut de gamme destiné à attirer la clientèle nationale et internationale fortunée). C'est aussi ce model de l'orgie consumériste qui donne tant l'impression, au regard oblique non

averti, que l'Algérie est par certains côtés, un pays de l'opulence et de la prospérité marchande.

2. En terme de développement d'activités économiques, il s'agit également d'un model réductionniste d'essence antiéconomique quant à ses effets dès lors qu'il engage des investissements *substantiels* (tels ceux massivement engagés dans le développement infrastructurel) sans impact structurel ni sur la croissance de la production, ni sur la création d'emplois nationaux permanents. S'il y a création d'emplois, celle-ci est plutôt générée essentiellement au profit exclusif des nationaux de l'investisseur étranger lui-même. Cas unique où un pays, « perclus » par un chômage structurel profond - quoi qu'en disent ses représentants - ambitionne et réussit le pari de combattre et réduire le chômage ... en Chine.

3. Grâce à ses revenus pétroliers, l'Algérie s'est aussi dotée d'un model construit sur une économie des importations sans limite (allant de l'importation de l'ail de Chine, jusqu'au dernier gadget marchand des couches les plus aisées des pays industrialisés), qui, tout en obérant les possibilités d'émergence d'une économie hors hydrocarbures (paradoxalement, ce pourquoi se construit a priori toute la problématique d'adhésion à l'OMC), fonctionne surtout au profit des économies extérieures et participe aussi à la mise en place d'un processus certain de désindustrialisation de l'économie nationale. Avec ce model nous avons l'illustration de ce qu'il convient d'appeler, non un model de substitution des importations, comme c'est la règle des politiques économiques cohérentes où une économie se donne les moyens de produire localement ce qui précédemment était importé, mais plutôt un model de substitution de la production nationale, où la production locale est progressivement remplacée par le produit directement importé.

La mise en place de ce model général d'inspiration libérale passe également sous silence les effets induits par la réduction des tarifs douaniers sur la perte des ressources budgétaires où la réduction du budget de l'Etat entraîne automatiquement une remise en cause des

objectifs sociaux fondamentaux de l'Etat « qui assure les dépenses de santé, d'éducation, d'approvisionnement en eau et du système sanitaire » (9).

Dans le contexte mondial d'un renchérissement durable des produits agricoles de premières nécessité (la FAO table sur une période de hausse des prix sur 10 ans), situation incombant en grande partie aux effets des politiques agricoles inspirées par l'OMC - qui devient ainsi la structure relais des politiques dites « d'austérité » qui ont caractérisé jusqu'ici l'image associée au FMI - telles les restrictions et suppressions des subventions touchant particulièrement le secteur des cultures vivrières ainsi que le résultat conséquent des politiques gouvernementales mises en place qui ont *toutes* eu tendance à favoriser sur le terrain le développement des cultures spéculatives, ce modèle fait l'impasse sur le problème de la *sécurité alimentaire*, non seulement du point de vue de la disponibilité de l'offre - même si la rente pouvant y faire face - mais aussi du point de vue de la demande. L'incapacité structurelle d'une économie rentière à construire une économie de la production basée sur les besoins sociaux prioritaires dont le corollaire est la création de l'emploi et la génération des revenus, n'aura pour succédanée que les demi mesures conventionnelles des subventions classiques de soutien des prix (par ailleurs proscrites par les statuts de l'OMC), qui malheureusement ne s'adressent qu'à ceux déjà détenteurs de revenus et non ceux à pourvoir d'un revenu et d'un emploi.

En l'état de ses prémices, c'est-à-dire avant l'officialisation de son adhésion à l'OMC, le modèle libéral algérien s'avère déjà porteur de tendances lourdes. Sa consécration, quand l'accord avec l'OMC sera scellé, ne fera que confirmer les tendances déjà à l'œuvre. Ce modèle a déjà conduit à l'extinction économique de filières entières (à l'exemple de la filière textile et de la chaussure) et à une *désindustrialisation* progressive touchant le secteur privé national confiné dans une « stratégie de survie » (10), qui fonctionne déjà à « 50% à peine de sa capacité » (11), à cause d'une forte exposition à des compétiteurs étrangers qui dans les faits « sont solidement soutenus par leurs Etats et par leurs banques » (12).

Face à un secteur privé de type « familial », « atomisé », à faible productivité et confiné pendant longtemps au sous dimensionnement par les limites coercitives des politiques étatiques passées (valeur d'entreprise limitée à 30 Millions de DA, interdiction de

diversification (13), etc.), le sort du secteur industriel public n'est pas plus enviable. Exposé directement à la politique dite de « privatisation », il connaît un déclin net. L'arrêt des programmes d'investissement publics, la dépréciation spéculative précipitée de ses actifs, les méthodes claniques et bureaucratiques de sa « gestion » étatique, etc. en font un secteur toujours otage de l'opacité et des équilibres instables prévalant au sein de la sphère décisionnelle politique.

Pays ayant cessé depuis longtemps d'être le model représentatif du reste des pays en développement en matière de préservation des intérêts de leur économie et de leur population, l'Algérie offre aujourd'hui l'exemple d'une expérience lourde qui a préféré substituer au *model économique et social de développement* celui du simple *model commercial*. Cheval de Troie des puissances industrielles ayant déjà à leur actif l'expérience bien achevée d'un développement industriel et économique obtenu grâce à la poursuite de la préférence nationale et la pratique de tarifs douaniers aussi sélectifs que protectionnistes, le model commercial, illustratif du dogme libre échangiste de l'OMC, est considéré comme la panacée du développement social, comme *le model*, quand il n'est en réalité que la *justification* de politiques commerciales allant dans le sens de leurs seuls intérêts réalisés grâce simplement à la conquêtes de nouveaux marchés, un plus grand mouvement de circulation de marchandises, et la réalisation des taux de profit rémunérateurs de capitaux. Pêchant par omission, le model commercial de l'OMC fait aussi délibérément l'impasse sur le degré *réel* de différenciation économique et social qui caractérise les pays à fédérer au sein d'une telle structure. Dans la réalité des rapports économiques réels, et selon une étude de la banque mondiale de 2005, le *scénario* d'une conclusion des négociations du Doha Round obtenue sur la base des réformes réussies, entrainerait pour les pays en développement un gain de 16 Milliards de dollars sur 10 ans. Selon les projections de la CNUCED (la conférence des nations unis sur le commerce et le développement), et pour la même période les pertes découlant de la réduction des tarifs douaniers entraineraient une perte évaluée entre 32 et 64 Milliard de dollars, soit « deux à quatre fois les quelques 16 milliards de dollars de profits envisagés par la Banque mondiale » (14).

Si le commerce favorise le développement économique, il ne saurait cependant se réaliser sans développement économique national

préalable, c'est-à-dire sans tenir compte des leçons du développement du capitalisme. C'est ce que semble « oublier » l'Algérie de la rente et des rentiers.

Références

1. K Marx le Capital. **Livre I**. Garnier – Flammarion. 1969.
2. K. Marx. Le Capital. **Livre troisième**. Editions sociales. 1976. P 233.
3. Ibid. P. 232.
4. Michel Aglietta. **Régulation et crises du capitalisme**. Editions Odile Jacob. Opus. 1982.
5. A. H. Hansen. **Introduction à la pensée Keynésienne**. Dunod. Paris 191967. Chapitre 12 : Le cycle économique.
6. Sites internet: **the Millenium Round, le GATT, le cycle de Doha**. Graham Bannock, Ron Baxter and R. Rees. **The Penguin dictionary of economics**. Penguin Books Ltd, 1972.
7. The World Bank. **The Uruguay Round, widening and deepening the world trading system**. Will Martin & L. Alan Winters. The World Bank, Washington, D.C 1995. P. v.
8. S. Halimi. **Le Monde Diplomatique**. Avril 2008. N° 649.
9. Walden Bello. Professeur de sociologie à l'Université des Philippines. Directeur général de l'ONG « **Focus on the Global South** », organisation s'attachant à promouvoir le développement des pays du Sud. Mardi 25 Juillet 2006. Voir site Internet : **Critique du Doha Round**.
10. R. Hamiani. Président du forum des chefs d'entreprises algériennes, cité par A.Belhimer. **Le Soir D'Algérie**. 19/02/2008.
11. R. Hamiani. Ibid.
12. R. Hamiani. Ibid.
13. **Entretien R. Hamiani à EL Watan**. El Watan. Edition du 21/197604/2008.
14. Walden Bello. Ibid.